Prise en charge de personne à mobilité réduite

Référence : 3.2.31

Thématique : Bien gérer mon activité

Objectifs

En deux jours, vous pourrez acquérir les savoirs et les techniques essentiels obligatoire à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.

Les plus

- Atelier participatif en petit groupe
- Animation par des consultants experts
- Montage du dossier de prise en charge de la formation

Public

Chefs d'entreprise, conjoints, salariés, demandeur d'emploi

Format

Formation

Pré-requis

- Avoir suivi et validé la formation secourisme premiers secours (PCS1 ou SST)

Durée

2 jours

Moyens et encadrements pédagogiques

- Attestation de formation
- Outils et supports pédagogiques

Tarif

546 € avec prise en charge partielle possible selon les conditions de l'organisme de financement de la formation professionnelle (OPCO ou Fonds d'Assurance Formation)

Télécharger le programme

Délivré par:

- Agence de Saint-Laurent-du-Var : 81, avenue Léon Bérenger, 06704 Saint-Laurent-du-Var
- CMA PACA / Alpes-Maritimes (06) :

Prochaines sessions:

- Agence de Saint-Laurent-du-Var - 142 AVENUE DE VERDUN - le 18/06/2026;
  - Inscription avant le 18/06/2026
- Agence de Saint-Laurent-du-Var - 142 AVENUE DE VERDUN - le 26/11/2026;
  - Inscription avant le 26/11/2026

Tarifs:

- Dirigeant(e)s - gratuit
- Salariés / Conjoints - gratuit
- Autre public - gratuit
- Demandeur d'Emploi - gratuit